

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit** **EPOLIT NEOCLEAN**
- **Emploi de la substance/de la préparation** *Agent de nettoyage*
- **Producteur/fournisseur :** CEFORA SARL
Z.A.C. En Prêle
01480 Savigneux
Tel.: 04.74.08.47.03 Fax.: 04.74.00.89.68
- **Service chargé des renseignements :** voir le chapitre 16
- **Renseignements en cas d'urgence :** Tel. : 04.74.08.47.03 e-mail : contact@cefora.fr

2 Identification des dangers

- Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.
- Risque d'effets irritants pour les yeux et pour la peau.

3 Composition / informations sur les composants

- Caractérisation chimique
- Description :

➤ Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 64-19-7 EINECS : 200-580-7 INDEX : 607-002-00-6	Acide Acétique C ; R10 - 35	10-25%

- **Indications complémentaires:**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16

4 Premiers secours

- D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. Ne JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- **En cas d'exposition par inhalation :** Eloigner immédiatement le sujet de l'atmosphère polluée et appeler un médecin. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et appeler une ambulance médicalisée
- **En cas de projections ou de contact avec les yeux :** Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.
- **En cas de projections ou de Contact avec la peau :** Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue et prolongée, consulter un médecin. Laver immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Si les lésions cutanées apparaissent ou si la contamination est étendue ou prolongée, consulter un médecin.
- **En cas d'ingestion :** En cas d'ingestion de solutions concentrées (pH <1.5 ou pH inconnu) et quelle que soit la quantité absorbée, NE PAS faire boire et NE PAS faire vomir. Faire transférer rapidement en milieu hospitalier en ambulance médicalisée. En cas d'ingestion de solutions diluées (pH > à 1.5), en très faibles quantités, faire boire un ou deux verres d'eau. S'il apparaît des douleurs rétrosternales et abdominales, des nausées et des vomissements, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyen d'extinction approprié :** Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau. Les agents d'extinction préconisés sont le dioxyde de carbone, les poudres et les mousses chimiques résistantes à l'alcool.
- **Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :** Eviter de pulvériser l'eau directement sur le bac de stockage afin d'éviter tout débordement du produit. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- **Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :** En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoires autonomes isolants.
- **Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits :**
Ne pas respirer les fumées.
Du fait de son action corrosive sur de nombreux métaux, action qui s'accompagne d'un dégagement d'hydrogène, peut être une source secondaire d'incendie et d'explosion.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Les précautions individuelles:** Éviter d'inhaler les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :** Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes, selon les procédures réglementaires.
- **Méthodes de nettoyage :** Évacuer dans le réseau que lorsque le pH aura été ramené entre 5,5 et 8,5. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Placer les fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

7 Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

- **Manipulation :** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Manipuler dans des zones bien ventilées. En cas de dilution, ajouter le produit dans l'eau JAMAIS l'inverse (risque de projections).
- **Préventions des incendies :** Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres Sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Interdire l'accès aux personnes non autorisées. Ne pas fumer.
- **Equipement et procédures recommandés :** Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Éviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact du produit avec la peau et les yeux. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés, de préférence, en position verticale. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.





- **Equipement et procédures interdits :** Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Ne jamais ouvrir les emballages par pression.
Ne pas reconditionner les conteneurs avant de les avoir lavés et vidés.
Il est recommandé de ne pas porter de verres de contact.
- **Stockage :** Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.
Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et des matières incompatibles (voir chapitre 10).
Le verre est utilisable pour de petites quantités. Dans ce cas, les bonbonnes seront protégées par une enveloppe métallique plus résistante convenablement ajustée.

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

- **Mesures d'ordre technique:** Procéder périodiquement à des contrôles d'atmosphère.
Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.
Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations de vapeurs sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.
Maintenir les locaux et les postes de travail en parfait état de propreté, les nettoyer fréquemment. Observer une hygiène corporelle très stricte.
- **Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99 :**
Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS – Informations toxicologiques.

France	VME-ppm	VME-mg/m ³	VLE-ppm	VLE-mg /m ³	Notes	TMP N°
64-19-7	-	-	10	25	-	-
Allemagne	Catégorie	MAK-ppm	MAK-mg/m ³	Notes	Notes	
64-19-7	I	10	25	-		
ACGIH (TLV)	TWA-ppm	TWA-mg/m ³	STEL-ppm	STEL-mg/m ³	Notes	Notes
64-19-7	10	25	15	37	-	S

- **Protection respiratoire :**  Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. (à cartouches avec filtre A + E).
- **Protection des mains :**  Ne pas utiliser des gants en cuir.
Porter des gants en nitrile ou PVC.
- **Protection des yeux et du visage :**  Porter des lunettes de sécurité.
- **Protection de la peau :**  Porter des vêtements de protection appropriés qui seront maintenus propres et en bon état.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales

Forme : liquide fluide

Modification d'état

Densité : > 1

Caractère Acide-Base de la préparation : Acide faible

Solubilité de la préparation dans l'eau : Soluble

Tension de vapeur à 50°C des composants volatils :

Intervalle de Point Eclair : non concerné

Quand la mesure de pH est possible, sa valeur est : non précisée

Température d'auto-inflammation : non précisé

Température de décomposition: non précisé

Intervalle de température de fusion : non précisé

Température moyenne de distillation des solvants contenus: non précisé

Autres données : Pour plus de précisions, se reporter à la fiche technique. Se présente sous la forme d'un liquide incolore d'odeur piquante et pénétrante.

10 Stabilité et réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

- **Matières à éviter :** Réactions violentes avec les bases fortes.
Réactions violentes avec les oxydants puissants : acide nitrique et nitrates, trioxyde de chrome, peroxyde de sodium, peroxyde d'hydrogène.

11 Informations toxicologiques

- **En cas d'exposition par inhalation :** Irritations des muqueuses respiratoires.
L'inhalation peut provoquer des maux de tête, des vertiges, des états de somnolence et des nausées, et peut aboutir à une perte de connaissance.
Irritation des yeux, du nez et de la gorge.
- **En cas d'ingestion :** Douleurs buccales, rétrosternales et épigastriques. L'ingestion d'une dose massive entraîne des troubles digestifs (vomissements répétés).
- **En cas de projections ou de contact avec la peau :** Irritations voire lésions caustiques.
- **En cas de projections ou de contact avec les yeux** Lésions caustiques graves si une décontamination précoce n'est pas réalisée.

12 Informations écologiques

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- **Potentiel de bioaccumulation:** Pratiquement non bioaccumulable.

64-19-7 acide acetique

Toxicité sur daphnie	CE50 (96h) 47 mg/l
Toxicité aquatique	CL50 (24h) 106 mg/l

67-63-0 alcool isopropylique

Toxicité marine	CE50 (72h) >1000 mg/l
Toxicité sur daphnie	CE50 (28h) 13299 mg/l
Toxicité aquatique	CL50 (96h) 9640 mg/l

13 Considérations relatives à l'élimination

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

- **Déchets** : Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
- **Emballages souillés** : Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.
- **Dispositions locales** : La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.
On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**

Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) : 8 Matières corrosives.

- **Indice Kemler :**
- **No ONU** : 1760
- **Groupe d'emballage :** III

Désignation du produit :

Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :



Classe IMDG	8
N° ONU	1760
Label	8
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A, S-B
Polluant marin	Non
Désignation produit	Produit de nettoyage d'outillage d'application pour époxy, principalement acide acetique

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :



Classe ICAO/IATA	8
N° ID ONU	1760
Label	8
Groupe d'emballage	III
Désignation produit	Produit de nettoyage d'outillage d'application pour époxy, principalement acide acétique

15 Informations réglementaires

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29^{ème} adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été pris en compte la directive 2008/58/CE portant 30^{ème} adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été pris en compte la directive 2009/2/CE portant 31^{ème} adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été pris en compte le Règlement (CE) N° 1272/2008.

- **Classement de la Préparation :** Irritant
- **Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:**
 - R 36/3 8 Irritant pour les yeux et la peau.
 - S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 - S 37 Porter des gants appropriés.
- **Dispositions particulières :** Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation).

16 Autres Informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3**
 - R 10 - Inflammable
 - R 35 – Provoque de graves brûlures.

Historique

Date d'édition	09/11/2009
Date de la précédente édition	
Version	1

- **Service établissant la fiche technique :**
 - CEFORA Sarl
 - Z.A.C. En Prêle
 - 01480 Savigneux
- **Contact :** Kurt Ramspeck

Avis au lecteur

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux -ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.